

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 impose aux communes de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un rapport sur les actions menées par la collectivité en matière de développement durable, tant au sein de l'administration que sur leur territoire. Celles-ci doivent être exposées au regard des cinq finalités du développement durable, à savoir la lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique, la protection des milieux et des ressources, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations et les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Présenté préalablement au débat sur le budget primitif, le rapport a vocation à en éclairer les discussions.

Cette huitième édition du rapport développement durable de la collectivité parisienne dresse le bilan des actions conduites en 2017. Ces actions se regroupent en sept thématiques :

1. Lutter contre le réchauffement climatique et adapter la Ville aux évolutions du climat

À la suite d'une vaste concertation publique, Paris a élaboré en 2017 un nouveau Plan climat air énergie. Il dessine la transition vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2050. Pour faire face aux enjeux du présent et du futur (inondations, pollution de l'air, inégalités, attentats, etc.), la Ville a également adopté en septembre une Stratégie de résilience, articulée autour de 35 actions concrètes.

Lancé en mai 2016, le dispositif Éco-rénovons Paris a accompagné 450 copropriétés fin décembre 2017. À l'horizon 2020, il permettra la réhabilitation thermique de 1 000 immeubles privés.

Au niveau international, Paris confirme sa place de leader des villes durables. En avril 2017, le réseau C40 et l'ONG R20 ont signé un accord de coopération en faveur de l'application de l'Accord de Paris. En octobre, la première promotion Women4Climate a été lancée, visant à promouvoir les femmes mobilisées dans la lutte en faveur du climat. En décembre, la Ville a participé au One Planet Summit, réunissant les leaders internationaux pour prendre des engagements en faveur du climat.

2. Améliorer la qualité environnementale de Paris

La Ville intensifie son action pour les mobilités actives et partagées. En 2017, elle a œuvré au développement de l'offre de transports en commun ; elle a encouragé les déplacements doux en ouvrant le parc des Rives de Seine qui s'étend désormais sur 10 hectares aux piétons et aux cyclistes ; elle a créé plus de 55 km d'itinéraires cyclables supplémentaires ; elle a octroyé des aides incitatives aux transports propres tout en limitant la circulation des véhicules les plus polluants. La Ville elle-même a été exemplaire dans le fonctionnement de ses propres services avec de nouveaux objectifs ambitieux en renouvelant par exemple son Plan de déplacement des administrations parisiennes.

La santé des Parisien-ne-s est au cœur des préoccupations. C'est pourquoi le Plan Paris santé environnement a été renforcé, se déclinant en 16 actions concrètes. Exemple fort de l'engagement de la capitale, la Ville a adopté une nouvelle Charte de téléphonie mobile, fixant le seuil maximal autorisé

d'exposition aux ondes électromagnétiques à 5V/m et faisant de Paris la métropole la plus protectrice d'Europe en la matière.

La Ville valorise l'eau comme une richesse qu'il faut rendre accessible à tous les Parisien·ne·s. En 2017, 27 nouvelles fontaines d'eau potable ont été installées dans la capitale et la baignade dans le bassin de la Villette (19^e) a été inaugurée en juillet, remportant un vif succès.

3. Favoriser la biodiversité à Paris

Protéger et développer la biodiversité dans la capitale est un défi quotidien. Pour y répondre, Paris développe des initiatives de végétalisation urbaine.

La Ville s'est ainsi fixé l'objectif de 100 hectares de façades et toits végétalisés dans la capitale à l'horizon 2020. A fin 2017, 98,3 hectares de façades et toits végétalisés sont d'ores et déjà comptabilisés.

La Ville valorise la place de la nature en s'enrichissant de nouveaux espaces verts, en plantant des arbres, en soutenant la végétalisation participative. Paris a aussi organisé une quinzaine d'évènements pour sensibiliser ses habitant·e·s : distributions de graines, ventes de plantes, etc.

L'agriculture urbaine se déploie. Après le succès du premier appel à projets des Parisculteurs, la seconde édition a attribué 43 sites (soit une surface de 10 ha) pour accueillir des projets d'agriculture urbaine. La Ville a aussi lancé un appel à projets pour la culture du houblon sur 10 sites municipaux avec comme objectif des premières récoltes en 2018. Pour sensibiliser les enfants, les écoles parisiennes bénéficient de 207 potagers et 113 vergers (+44 en 2017) ; les fermes mobiles parcourent les parcs parisiens et une ferme urbaine pédagogique a ouvert dans le parc Kellermann (13^e).

4. Contribuer à l'épanouissement de tous par la participation citoyenne

Le Budget participatif permet aux habitant·e·s de s'impliquer dans la politique municipale. Pour sa quatrième édition, 168 000 Parisien·ne·s, parmi lesquels 67 694 élèves, ont voté pour 196 projets dans les 20 arrondissements de la Ville. Les projets en faveur des quartiers populaires représentent 30 M€, soit 30 % du budget global.

Signe de vitalité démocratique, les Parisien·ne·s s'expriment au travers des instances consultatives : Conseil parisien de la jeunesse, Conseil de la nuit, Conseil des générations futures, etc. Ainsi, afin d'associer les plus jeunes à l'élaboration des politiques publiques, la Ville a constitué en 2017 le premier Comité consultatif junior.

La Ville consulte les habitant·e·s via des démarches participatives. Elle les associe notamment afin de réinventer 7 grandes places parisiennes ou d'ouvrir des tronçons de promenade sur la Petite Ceinture..

Pour la cinquième année consécutive, la Ville a distingué 10 Acteurs du Paris durable : ces particuliers, associations ou entreprises agissent en faveur de l'environnement et du développement durable dans la capitale.

5. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

Une ville durable est aussi une ville plus juste et solidaire. Pour ce faire, la Ville de Paris mène des actions d'accompagnement des personnes les plus fragiles : les jeunes sont conduits vers l'emploi via l'apprentissage, le service civique ou encore la Garantie jeunes pour les plus précaires ; les seniors font l'objet d'un Plan d'actions 2017-2021 relatif au « bien-vieillir à Paris », articulé autour de 15 engagements et de priorités comme l'importance de l'information auprès des seniors ou la nécessité de prévenir et d'accompagner leurs fragilités.

En outre, la Ville œuvre à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ainsi, la nouvelle Stratégie handicap, inclusion et accessibilité universelle prévoit notamment la mise en accessibilité de 900 équipements publics supplémentaires. Les projets Réinventons nos places portent aussi en leur sein cet objectif d'accessibilité.

La municipalité s'est également engagée à « Faire le Paris des enfants et des familles » à travers l'élaboration d'une Stratégie globale et coordonnée pour l'enfance et les familles. 10 engagements bénéficieront aux 410 000 Parisiens âgés de 0 à 18 ans.

Dans le contexte de flux migratoires importants, la Ville a développé des solutions pour gérer avec dignité l'accueil des personnes. 1 300 places d'hébergement supplémentaires ont été créées à Paris et un Centre d'hébergement d'urgence de 400 places a été ouvert à Ivry-sur-Seine (94) sur le site de l'ancienne usine d'Eau de Paris. Paris encourage aussi de nombreuses initiatives associatives pour et avec les réfugié·e·s.

6. Favoriser les modes de production et de consommation responsables et développer l'économie circulaire

La Ville s'engage fortement pour l'économie circulaire, une économie créatrice d'emplois, d'innovation sociale et de transition écologique. Ainsi en juillet 2017, votre assemblée a adopté un Plan économie circulaire 2017-2020 auquel est adossée une première feuille de route rassemblant 15 actions concrètes.

En outre, Paris intensifie sa politique Zéro déchet en adoptant son troisième Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : il vise à réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Par ailleurs, les dispositifs de compostage sont valorisés via un Plan compost dédié. Enfin, j'ai dévoilé une série de mesures en faveur d'un Paris plus propre. Les Parisien·ne·s y sont appelé·e·s à devenir Ambassadeurs et Ambassadrices de la propreté dans leur quartier.

Paris lutte contre le gaspillage alimentaire. À ce titre, l'appel à projets Anti-gaspi a été lancé en janvier. Plus largement, la Ville s'est engagée vers un système alimentaire durable. À la suite de l'état des lieux réalisé en 2016, une vaste concertation associant plus de 600 professionnel·le·s de tous les secteurs de l'alimentation a été menée et a permis de construire la Stratégie alimentaire du territoire.

7. Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Le 13 septembre 2017, Paris a été désignée comme ville organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ce succès porte en son cœur la volonté de Paris de réaliser les premiers Jeux inclusifs, responsables et durables de l'Histoire, laissant un héritage au bénéfice des Parisien·ne·s, des visiteurs et des visiteuses. En ce sens, les chantiers lancés dès 2017 visent l'accès au sport au plus grand nombre, la construction d'une ville végétalisée et apaisée, ainsi que la valorisation de l'économie circulaire et de l'innovation sociale.

L'ensemble de ces actions portées sur le territoire et dans l'administration municipale démontre une nouvelle fois la volonté et l'implication de Paris pour construire la ville de demain, durable, inclusive, innovante et résiliente.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

La Maire de Paris

2018 DEVE 180 Rapport Développement Durable 2017 – Communication de la Maire de Paris

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris demande qu'il lui soit donné acte de la présentation du rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} commission ;

Délibère :

Article unique : Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de la présentation du rapport Développement Durable, conformément au décret du 17 juin 2011.